

PUBLIC CONCERNE	Responsable QSE, Responsable HSE, auditeurs internes Préventeur, animateur sécurité	PREREQUIS	Avoir des connaissances de base en santé sécurité au travail	DATES	Intra (à définir ensemble) Inter (voir bulletin d'inscription)
DUREE	1 jour	PRIX	Intra : nous consulter Inter : voir bulletin	LIEU	Intra, dans votre établissement sur toute la France Inter Paris, Grenoble, Lyon

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ◆ Connaitre la norme ISO 45001
- ◆ Identifier les éléments clés pour réussir sa certification ISO 45001
- ◆ Identifier les convergences des systèmes QSE

CONTENU DE LA FORMATION

Introduction

- Le management de la santé et de la sécurité au travail
- L'approche QSE – Opportunité de rénovation du triptyque QSE

Le référentiel ISO 45001

- Analyser les exigences de l'ISO 45001
 - Compréhension du contexte de l'organisme – Parties intéressées et enjeux
 - Renforcement du leadership
 - Risques et opportunités
 - L'approche processus et maîtrise
 - Maîtrise opérationnelle - Évaluation des risques
 - Communication & documentation
 - Évaluation de la performance
- Planifier la mise en place du système et sa certification

Bilan – échanges

- Test d'évaluation et conclusion



MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Face à face, diaporama
- Une approche pédagogique interactive basée sur l'expérience de chacun
- Travail en sous-groupes
- FORMATEUR : la formation est assurée par un animateur/consultant en prévention des risques professionnels expert des systèmes QSE

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- En début de formation : recueil des attentes et objectifs individuels des stagiaires par un tour de table
- En fin de formation : tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées par les stagiaires
- Fiche d'évaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires
- Fiche de présence
- Evaluation des acquis de la formation par QCM
- Attestation de formation



CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - Objet : Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation professionnelle inter-entreprises ou intra-entreprise organisées par AQSE Conseil Formation.

Article 2 - Inscription - Règlement : L'inscription à une formation professionnelle doit faire l'objet d'une commande écrite signée par l'employeur du ou des participant(s) sous la forme de bulletin d'inscription, d'une convention de formation ou d'une confirmation sur papier à en-tête de l'entreprise ou retour du « bon pour accord » AQSE ou devis / bon de commande AQSE.

La demande d'inscription doit comporter :

- Le titre de l'action de formation et sa référence ;
- Les dates de la session choisie ;
- Le(s) nom(s) et prénom(s) du ou des participants ;
- Les coordonnées précises de l'entreprise (adresse, téléphone, télécopie, numéro SIRET, etc.) ;
- Le destinataire de la facture et ses coordonnées ;
- L'adresse d'envoi de la convention lorsqu'elle est différente de celle du destinataire de la facture.

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée du règlement de la totalité de la formation TTC.

Si la formation est prise en charge par un organisme payeur, AQSE devra en être avertie dans les meilleurs délais. Le contrat de prise en charge devra nous être adressé par l'organisme **15 jours avant le début de la formation**. Tout contrat arrivant après la formation, ne sera pas validé et le client **devra s'acquitter lui-même du coût total de la formation**.

En cas de prise en charge partielle de l'organisme payeur, le client devra s'acquitter de la somme restante.

En cas de refus de l'organisme payeur, pour un motif quelconque, **le règlement incombe à l'entreprise**.

À la demande de l'organisme payeur, dans le cadre de la démarche qualité, l'entreprise communiquera les éléments nécessaires à la vérification de la bonne tenue de la formation, du respect du programme et des attentes des stagiaires.

Article 3 - Convention de formation : AQSE Conseil Formation établit une convention de formation ou une facture tenant lieu de convention de formation simplifiée.

Article 4 - Convocation - Justificatifs : Pour les actions de formation inter-entreprises, une convocation nominative accompagnée d'un plan d'accès est adressée au responsable chargé de l'inscription environ deux semaines avant le début de la session de formation. Celui-ci doit les retransmettre à chaque participant. Les convocations sont expédiées par mail.

À l'issue de la session de formation, les pièces justificatives (feuille de présence, attestations individuelles de formation, certificat, ...) sont adressées à l'entreprise ou à l'organisme gestionnaire des fonds de formation.

Article 5 - Prix : Le prix hors taxes des actions de formation est celui figurant dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription ; La TVA, au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du client.

Le prix comprend : l'animation et la documentation remise à chaque participant. Les documents remis aux participants sont réservés à leur usage exclusif. Leur reproduction est interdite.

Le prix ne comprend pas : les frais du repas de midi qui restent à la charge de l'entreprise ou de chaque stagiaire.

Article 6 - Report - Annulation du fait d'AQSE : AQSE Conseil Formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, elle informe l'entreprise, par écrit, dans les plus brefs délais. Au choix de l'entreprise, AQSE Conseil Formation reporte la formation à la prochaine session ou rembourse intégralement les sommes perçues. L'entreprise ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Report – Annulation du fait du client :

Toute annulation ou report du fait du client devra être formulé par écrit et peut engager des frais selon les modalités suivantes :

- annulation au minimum 15 jours ouvrés avant le début de l'action de formation : pas de facturation
- annulation entre 15 jours et 6 jours ouvrés avant le début de l'action de formation : facturation de 50 % du coût pédagogique
- annulation à moins de 6 jours ouvrés avant le début de l'action de formation : facturation de la totalité du coût pédagogique.

AQSE Conseil Formation se réserve toutefois le droit de facturer les frais qu'elle justifie avoir engagés en vue de la session annulée tels que les frais de location de salle, de matériel, d'impression de documents, de déplacement...

Si besoin, le client s'engage à se substituer à l'organisme gestionnaire de ses fonds de formation pour l'application des articles ci-dessus.

Article 7 - Règlement des litiges : En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, AQSE Conseil Formation et l'entreprise s'engagent à rechercher un règlement amiable. À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE.

FORMATION ISO 45001
PASSAGE DE OHSAS 18001 à ISO 45001
PARIS



Bulletin d'inscription

	DATES SESSIONS		DATES SESSIONS
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	5 JUIN 2020		
<input type="checkbox"/>	9 OCTOBRE 2020		
<input type="checkbox"/>			

Lieux : Paris Gare de Lyon
 Toute inscription devra être accompagnée du règlement (En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)

Attention : le nombre de places étant limité, merci de nous consulter auparavant pour les disponibilités au :
 Tél . : 04 38 12 88 56

Entreprise

Raison sociale
 Adresse
 Téléphone..... Effectif
 N° SIRET

INTRA
 Nous consulter

Responsable de l'inscription

Mlle Mme M. Téléphone Portable
 Nom Prénom
 Fonction E-mail

Participant à la formation

NOM	PRENOM	FONCTION

Règlement : 360 € HT soit 432 € TTC/personne.

100% du montant TTC à l'inscription par chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :
 Date :
 Cachet de l'entreprise :

Cette formation sera prise en charge par un OPCA OUI NON - LEQUEL :
 Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à info@aqse-france.com au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session.



FORMATION ISO 45001

PASSAGE DE OHSAS 18001 à ISO 45001

GRENOBLE



Bulletin d'inscription

	DATES SESSIONS		DATES SESSIONS
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	3 JUIN 2020		
<input type="checkbox"/>	2 OCTOBRE 2020		
<input type="checkbox"/>			

Lieux : Seyssinet-Pariset

Toute inscription devra être accompagnée du règlement (En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)

Attention : le nombre de places étant limité, merci de nous consulter auparavant pour les disponibilités au :
Tél . : 04 38 12 88 56

Entreprise

INTRA
Nous consulter

Raison sociale

Adresse

.....

Téléphone..... Effectif

N° SIRET

Responsable de l'inscription

Mlle Mme M. Téléphone Portable

Nom Prénom

Fonction E-mail.....

Participant à la formation

NOM	PRENOM	FONCTION

Règlement : 360 € HT soit 432 € TTC/personne.

100% du montant TTC à l'inscription par chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Date :

Signature :

Cachet de l'entreprise :

Cette formation sera prise en charge par un OPCA OUI NON - LEQUEL :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à info@aqse-france.com au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session.



Bulletin d'inscription

	DATES SESSIONS		DATES SESSIONS
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	4 JUIN 2020		
<input type="checkbox"/>	1 ^{er} OCTOBRE 2020		
<input type="checkbox"/>			

Lieux : Lyon Part Dieu

Toute inscription devra être accompagnée du règlement (En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)

Attention : le nombre de places étant limité, merci de nous consulter auparavant pour les disponibilités au :
Tél. : 04 38 12 88 56

Entreprise

INTRA
Nous consulter

Raison sociale
 Adresse
 Téléphone..... Effectif
 N° SIRET

Responsable de l'inscription

Mlle Mme M. Téléphone Portable
 Nom Prénom
 Fonction E-mail.....

Participant à la formation

NOM	PRENOM	FONCTION

Règlement : 360 € HT soit 432 € TTC/personne.

100% du montant TTC à l'inscription par chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :
 Date :
 Cachet de l'entreprise :

Cette formation sera prise en charge par un OPCA OUI NON - LEQUEL :
 Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à info@aqse-france.com au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session

